

Le Syndicat mixte de gestion du SALAGOU RECRUTE

Un(e) chargé(e) de mission URBANISME

Poste à 1/2 temps ou 75 % (selon possibilités)

CDD de 2 ans

CONTEXTE

La vallée du Salagou et le cirque de Mourèze constituent un ensemble paysager et patrimonial remarquable classé en 2003. Le Syndicat mixte de gestion du Salagou a été créé en 2005 et porte depuis 2010 une Opération Grand Site qui vise à préserver et restaurer la qualité des paysages tout en accompagnant le développement local. Le Syndicat a été désigné en 2008 opérateur Natura 2000 sur la ZPS "Le Salagou".

Les élus du Grand Site et l'Etat ont signé en 2009 une charte architecturale et paysagère conçue en partenariat avec le CAUE 34. La charte est très riche dans son contenu, donnant les références en matière de construction et de réhabilitation architecturale sur le Grand Site.

1 - La charte architecturale et paysagère sert de base de travail à un architecte conseil missionné depuis 4 ans par le syndicat mixte. L'architecte conseil offre ses services aux pétitionnaires - particuliers et communes - pour concevoir et mettre en œuvre des projets architecturaux de qualité.

2 - Basé sur le diagnostic très complet de la charte architecturale et paysagère et ses recommandations, l'étude de définitions urbaines permettra à chaque commune de se doter d'un projet urbain concerté. Comment anticiper et harmoniser le développement des villages à 10/20 ans et arrêter de travailler au cas par cas ? Comment traduire le projet du Grand Site dans les documents d'urbanisme ?...A l'inverse, comment s'assurer que les projets de développement villageois soient bien à la base du projet paysager à l'échelle du Grand Site ? Les études urbaines ont vocation à être intégrées dans le SCOT du Pays Coeur d'Hérault en cours d'élaboration.

MISSIONS

Sous la responsabilité de la directrice du Syndicat, le/la chargé(e) de mission sera en charge de tous les aspects administratifs, techniques et financiers du volet «Architecture et Urbanisme» du Grand Site. Ce volet comporte 2 missions :

- 1 - Coordination de la mission d'animation de la charte architecturale et paysagère :
 - appui administratif à l'architecte conseil : synthèse bi-mensuelle des RV de l'architecte auprès des pétitionnaires
 - circulation de l'information entre les partenaires (élus- services de l'Etat (DREAL-DDTM-STAP), service instructeur de la communauté de communes,... via notamment l'organisation de visite de terrain des projets et le suivi de projets complexes (enjeu paysager fort, projet agricole...)

- émergence et mutualisation de thématiques communes, animation de l'outil de suivi des permis de construire en ligne
 - valorisation des travaux réalisés (site internet, documents de communication...)
 - suivi des campagnes de verbalisation des constructions illégales
 - suivi administratif et financier, mobilisation de fonds
- 2 - Coordination des Etudes de définition urbaine :
- définir avec un prestataire spécialisé le cahier des charges de la mission et le faire valider par les partenaires (6 mois)
 - animer l'étude de définitions urbaines (2 ans) : lancement de l'appel d'offre, sélection et suivi d'une équipe interdisciplinaire, animation auprès des élus et des partenaires Etat, région, CG / SCOT Pays,
 - montage technique, financier, administratif

PROFIL

Formation et expérience

- Formation supérieure bac+3 dans le domaine de l'urbanisme et du développement des territoires ruraux
- Expérience > 1 an au sein d'une collectivité territoriale en milieu rural indispensable

Connaissances indispensables

- Procédures et documents d'urbanisme
- Connaissance du contexte institutionnel : fonctionnement des collectivités locales, procédures administratives et marchés publics
- Maîtrise indispensable des outils informatiques Word, Excel, bases de données, et du SIG (Arcview)

Savoir -faire et Savoir-être

- Capacité de rédaction
- Capacité d'initiative, autonomie et disponibilité
- Capacité de coordination, de conduite de projet, esprit de synthèse
- Fortes capacités relationnelles (travail avec les acteurs locaux) - capacité d'écoute, de prise de parole en groupe, bonne expression orale

Permis B et véhicule personnel indispensables

CONDITIONS PRATIQUES

- Poste basé à Clermont-l'Hérault
- Déplacements fréquents sur le territoire du Syndicat
- Prise de fonction le 1^{er} Novembre 2012
- CDD de 2 ans à ½ temps ou 75 %
- Rémunération selon expérience (équivalent à temps plein entre environ 1 500 € et 1800 € nets/mois)

Envoyer CV et lettre de motivation à :
Monsieur le Président, Syndicat Mixte de Gestion du Salagou
18 Av raymond Lacombe
34 800 Clermont L'Hérault
 Par courriel : info@lesalagou.fr
Avant le 30 septembre 2012